

Pôle attractivité territoriale

Direction de la jeunesse et de l'éducation

Bureau de la gestion administrative
et des politiques éducatives

Hôtel du Département
27, boulevard de Strasbourg
CS 30528 - 61017 ALENÇON Cedex

☎ 02 33 81 60 00

📠 02 33 81 60 31

@ pat.colleges@orne.fr

*Information à Mesdames et
Messieurs les parents d'élèves
qui fréquentent un collège
public*

Objet : Campagne de bourses départementales – Année scolaire 2022-2023

Madame, Monsieur,

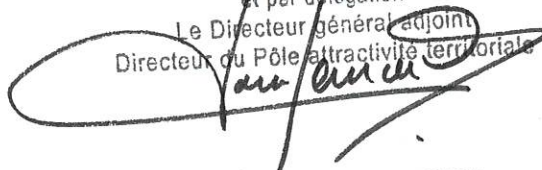
Depuis la mise en place par le Ministère de l'Education nationale du « télé services bourses », il vous suffit soit de renseigner directement en ligne via le portail Scolarité Services le dossier de demande de bourse au titre de l'Etat, soit de remplir l'imprimé CERFA et de le remettre au collège. L'établissement transmettra ensuite au Département la liste des boursiers ouvrant droit à une bourse départementale. Une notification de l'aide attribuée vous sera alors adressée par l'intermédiaire du collège.

Pour information, les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} fréquentant un établissement public ornaï et dont les parents résident dans l'Orne, qu'ils soient demi-pensionnaires, internes ou externes, pourront prétendre à une bourse départementale s'ils perçoivent uniquement une bourse de collège de la part de l'Etat.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Le Directeur général adjoint
Directeur du Pôle attractivité territoriale



Bruno CHAUDEMANCHE